



Dépôt du nom d'une SARL par un associé seul

Par **Kali65**, le **29/01/2014** à **13:52**

Bonjour à tous,

Etant très incompetent en matière de propriété intellectuelle, j'ai une interrogation s'agissant de la dénomination sociale d'une entreprise, et de son dépôt à l'INPI.

Les faits sont simples : une SARL, avec trois associés, l'un des associés - minoritaire mais gérant -, a fait déposer le nom de la société à l'INPI à son seul nom, et non pas au nom des autres associés, ou même de la société, de manière unilatérale évidemment, sans en informer ses associés...

En avait-il le droit ? Un tel dépôt ne peut-il pas être constitutif d'une faute ? Et le cas échéant, pourrait-on faire annuler le dépôt ?

Je vous remercie pour vos lumières.

Cordialement